

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-112

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

OPERATION DE MISE AUX  
NORMES DU BATIMENT SITUE  
19 MONTEE DES FORTS  
(CALUIRE JUNIORS)  
APPROBATION DU PLAN DE  
FINANCEMENT

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir de N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Était absent : /

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : I. MAINAND**

Le bâtiment situé 19 montée des Forts abrite le centre de loisirs Caluire Juniors ainsi que l'Établissement d'Accueil du Jeune enfant « Jardin Grenadine ».

Conformément à la délibération n° 2015-95 du 18 septembre 2015, cet équipement doit subir de nombreux travaux dans le courant de l'année 2016, afin notamment de le mettre aux normes en termes :

- acoustique ;
- thermique ;
- anti-intrusion ;
- accessibilité ;
- mise en sécurité, notamment des terrasses extérieures en bois.

Ces travaux permettront également de mettre le bâtiment aux normes de la petite enfance, les locaux n'étant pas tout à fait adaptés pour l'accueil de très jeunes enfants dans des conditions optimales (notamment absence de salles de changes fermées).

Le coût prévisionnel total de l'opération est estimé à 710 000 € HT.

La Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, principal financeur dans les domaines de l'enfance et de la petite enfance, pourrait subventionner la Ville pour cette opération, par le biais d'une aide à l'investissement, jusqu'à hauteur de 507 600 €.

Par ailleurs, cette opération pourrait bénéficier d'un financement complémentaire dans le cadre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député-Maire, pour un montant estimatif de 80 000 €.

<b>DEPENSES</b>	
MONTANT DES TRAVAUX (hors mobilier et matériels)	610 000 € HT
MAITRISE D'ŒUVRE	61 000 € HT
CONTRÔLE TECHNIQUE	9 000 € HT
MATERIELS ET MOBILIERS	30 000 € HT
<b>TOTAL DEPENSES 710 000 € HT</b>	
<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>	
AIDE A L'INVESTISSEMENT CAF	507 600 €
RESERVE PARLEMENTAIRE	80 000 €
<b>TOTAL RECETTES 587 600 €</b>	
<b>SOLDE A LA CHARGE DE LA VILLE</b>	<b>122 400 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- APPROUVE**

le budget prévisionnel de l'opération ;

**- AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes les subventions et concours financiers pour ce projet à destination des familles et des enfants caluirards.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET